

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 4 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 SG 94 : Subvention à l'association Extra muros (93430 Villetaneuse) pour l'organisation de la sixième édition du festival CinéBanlieue.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Extra muros.

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5000€ est attribuée à l'association Extra muros afin qu'elle organise la 6e édition du festival Cinébanlieue

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, exercice 2011.